



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté N° 2025/4
portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers conservés à Bersaillin (Jura)

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 10 octobre 2024,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

- Deux statues : saint Joseph et la Vierge de l'Immaculée Conception, bois polychrome, XVIII^e siècle conservés en l'église Sainte-Catherine de Bersaillin (Jura) et propriété de la commune.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au Maire de Bersaillin et au clergé affectataire.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 20 JAN. 2025

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-
Comté
et par délégation

La directrice régionale des affaires culturelles

Aymée ROGÉ